

LISTE DES ACTIVITÉS/PRESTATIONS

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne, les activités et prestations proposées par ADEO en mode prestataire¹ selon la liste fixée par l'article D7231-1 du code du travail sont les suivantes :

N°I-3	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, quand ces prestations sont réalisées dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 7232-6 du présent code, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales		
Personnes Âgées	Aide pour se lever Aide pour s'alimenter Aide à la toilette	Aide pour se coucher Aide aux activités sociales	Aide pour s'habiller Aide à la prise de médicaments
Familles	Apprentissage dans l'organisation et la gestion de la vie quotidienne Suppléance des parents	Apprentissage à la gestion du budget Apprentissage des rythmes de vie de l'enfant	Apprentissage des limites pour les parents et enfants Apprentissage de l'hygiène
Handicap	Aide pour se lever Aide pour s'alimenter Aide à la toilette	Aide pour se coucher Aide aux activités sociales	Aide pour s'habiller Aide à la prise de médicaments
N°I-5	Accompagnement des âgées, des personnes handicapées ou atteinte de pathologies chroniques, dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et aux transports, actes de la vie courante) quand cet accompagnement est réalisé dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 7232-6 du même code		
	Accompagnement extérieur		
N°II-1	Entretien de la maison et travaux ménagers		
	Entretien du linge	Entretien du logement	Repassage
N°II-7	Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses		
	Courses	Préparations de repas	
N°II-14	Assistance administrative à domicile		
	Aide aux démarches Administratives	Appui et aide à la rédaction des correspondances courantes	Paiement et suivi des factures du foyer
N°II-16	Téléassistance et visio assistance		
	Téléassistance		

¹ Fourniture de prestations de service aux consommateurs, prévue au 3° de l'article L. 7232-6, dit mode d'intervention « prestataire »